

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2010

OBJET
de la Délibération

**DESIGNATION
D'UN
REPRESENTANT
SUPPLEANT
AUPRES DE
PONTIVY
COMMUNAUTE**

Date de convocation du Conseil Municipal

24 juin 2010

Date d'affichage : 24 juin 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, MM. LE COUVIOUR, MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, Mme OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme GREZE à Mme LE DOARE

Mmes DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO

Mme GUEGAN à M. PERESSE

Absents

Mme DORE-LUCAS

M. JARNO

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AUPRES DE PONTIVY COMMUNAUTE

Rapport de Monsieur le MAIRE

Les modifications intervenues récemment au sein du conseil municipal emportent des conséquences sur la composition des commissions ainsi que sur la représentation du conseil municipal auprès de diverses instances.

Il en va notamment de la représentation auprès de Pontivy communauté afin de remplacer Sylviane Le Pavec, déléguée suppléante, élue huitième adjointe au maire lors du dernier conseil municipal.

En application de l'article 4 des statuts de Pontivy communauté, les membres du conseil communautaire sont élus parmi les conseillers municipaux, par les conseils municipaux, chaque commune bénéficiant d'autant de délégués suppléants que de titulaires, les suppléants ne siégeant qu'en l'absence de ces derniers et avec voix délibérative.

Les suppléants pourront être membres des commissions.

Le conseil communautaire compte 65 membres dont 10 représentant la ville de Pontivy.

L'article L. 5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose expressément que l'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Il y a lieu de procéder à autant de scrutins qu'il y a de sièges à pourvoir.

Nous vous proposons :

- De procéder à l'élection,
 - Votants : 31
 - Blanc : 1
 - Exprimés : 30
 - Majorité absolue : 16

Mme Martine PIERRE, 23 VOIX , élue
M. François-Denis MOUHAOU, 7 VOIX

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Pontivy, le 1er juillet 2010

LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH